



RETOUR SUR LES CONFÉRENCES DES JOURNÉES SANTÉ-TRAVAIL 2019

Le secteur de la Santé à l'ère du numérique et de l'intelligence artificielle

La 56^{ème} édition des Journées Santé-Travail de Présanse, consacrées aux « *Nouvelles pratiques des Services de santé au travail interentreprises* » a réuni, les 15 et 16 octobre derniers, près de 600 participants.

Les technologies du numérique sont aujourd'hui omniprésentes dans la vie, privée comme professionnelle, de chaque citoyen. Les États ont conscience des opportunités comme des défis que ces technologies digitales et informatiques peuvent et vont avoir sur l'évolution des sociétés, y compris dans le domaine de la santé.

C'est pourquoi les conférences invitées ouvrant chacune des quatre sessions composant le programme des Journées Santé-Travail de Présanse ont eu pour objet l'innovation, la place du numérique et de l'intelligence artificielle dans le domaine de la santé, mais également l'offre des SSTI à leurs adhérents.

Ainsi, l'ouverture de la première session s'est faite par une conférence de mise en perspective et de présentation globale de l'innovation d'un point de vue philosophique et sociétal, aussi bien dans le monde du travail que de la santé, assurée par Monsieur Luc Ferry, Philosophe et ancien ministre de l'Éducation nationale et de de la Recherche.

Les conférences suivantes ont été consacrées à l'accélération du virage numérique en santé promue par l'Etat et à l'impact de l'intelligence artificielle sur les chefs d'entreprises et les salariés. Elles ont été respectivement assurées par Madame Laura Letourneau, Déléguée ministérielle au numérique en santé, et par Monsieur David Gruson, Docteur en droit de la santé et auteur de plusieurs ouvrages et rapports sur l'intelligence artificielle et l'éthique. Le présent article revient plus précisément sur ces deux conférences invitées.

Enfin, au cours de la quatrième session, le travail sur l'offre des SSTI a été présenté par le Directeur Général de Présanse. Cette offre des SSTI est appelée à s'inscrire dans le

virage numérique en Santé actuel et pourrait, à termes, mettre en œuvre de l'intelligence artificielle dans le suivi des entreprises et de leurs salariés.

Le virage numérique en santé



En ouverture de la seconde session des Journées Santé-Travail, Madame Laura Letourneau a précisé que la transformation de notre système de Santé ne pourrait avoir lieu sans un développement massif et cohérent du numérique en Santé en France. Le numérique n'est pas une fin en soi. C'est un moyen pour mieux coordonner les professionnels de santé, pour développer des innovations thérapeutiques et organisationnelles, pour lutter contre la fracture sanitaire, pour repositionner le citoyen au cœur du système de santé, en somme, pour soigner mieux.

Pourtant aujourd'hui, les professionnels de santé sont confrontés à une offre numérique morcelée qui complexifie leur pratique quotidienne, et les outils numériques mis à disposition des patients-usagers sont encore trop limités. Quant aux systèmes numériques en santé, ils présentent une grande vulnérabilité face aux cyber-attaques avec des risques associés considérables.

D'abord, le sens, la raison d'être, le bien commun, ne sont peut-être pas encore suffisamment partagés entre tous les

acteurs. C'est pourquoi l'Etat souhaite que la E-santé constitue un exemple emblématique d'humanisme dans le numérique, un numérique incarné par des humains, au service de l'humain, et ancré dans des valeurs éthiques fortes. Aussi, le numérique en santé doit être collé à la réalité du terrain, au plus proche des utilisateurs, des métiers et des spécificités territoriales. Il doit s'inscrire dans une démarche ambitieuse mais pragmatique, progressive mais volontaire. Il doit surtout libérer les usages au bénéfice des professionnels et des citoyens.

En second lieu, la conférencière a exposé la « direction » dans laquelle l'Etat souhaite avancer, le « *quoi* » et le « *comment* » restant encore flous. Madame Letourneau a expliqué qu'il apparaît donc indispensable, pour aligner l'ensemble des acteurs publics et privés, de formaliser une politique globale de la E-santé en France, définissant l'articulation entre les projets et dressant avec précision les contours du « terrain de jeu » de chacun. En ce sens, la feuille de route publiée en avril 2019 et détaillée les mois suivants en est la première pierre.

La doctrine qui traverse les travaux actuels est celle de l'Etat-plateforme, c'est-à-dire la conviction que toutes les initiatives publiques et privées peuvent et doivent fleurir, à condition de respecter les valeurs et le cadre définis par la puissance publique en tant que porte-voix des citoyens. L'Etat-plateforme, c'est aussi mettre en commun certaines infrastructures techniques de base indispensables à des échanges fluides et sécurisés entre les acteurs. L'Etat-plateforme, c'est surtout la conviction que l'Etat ne doit pas bâtir des cathédrales à lui-seul, mais qu'il doit définir les règles élémentaires de construction, fabriquer les clés de voûte, et inviter chacun à apporter sa pierre à l'édifice, au service d'une œuvre construite collectivement.

La gouvernance nationale du numérique en Santé est aujourd'hui claire, à la fois forte et souple.

Madame Letourneau de conclure que c'est désormais à tous les acteurs de la E-santé en France, professionnels de santé dévoués, associations volontaires, agents

publics audacieux, industriels, éditeurs et startupeurs infatigables, citoyens impliqués, de s'embarquer dans cette aventure, avec enthousiasme et détermination, « *afin que chacun puisse être fier de ce bel édifice qui aura été construit ensemble* ».

Intelligence artificielle et santé au travail

L'intelligence artificielle et ses conséquences sur la Santé au travail a fait l'objet d'une conférence invitée par Monsieur David Gruson. On entend par Intelligence artificielle ou IA, l'ensemble des théories et des techniques mises en œuvre en vue de réaliser des machines capables de simuler l'intelligence humaine. Dès lors, l'intelligence artificielle doit s'entourer de respect des valeurs éthiques. Certains pays sont partis en avance pour appliquer l'intelligence artificielle en santé, sans pour autant respecter tous les questionnements éthiques, ni bénéficier d'un règlement tel que le RGPD (règlement général de protection des données). Ceci dit, on pourrait également considérer comme non-éthique de ne pas faire bénéficier les citoyens des possibilités qu'offre l'IA.

La France et l'Europe se doivent donc d'accélérer le virage numérique et le recours à l'intelligence artificielle, afin de ne pas mettre les professionnels de santé français et européens en situation d'avoir recours à une IA externe non respectueuse des clés de régulation positive de l'intelligence artificielle et de la robotisation en santé requises en France. Les constats de départ sont qu'avec la numérisation, la Santé devient un enjeu géostratégique majeur. Dans un tel contexte, le déploiement de l'intelligence artificielle et de la robotisation sont aujourd'hui irréversibles. La France et l'Union Européenne ont une carte à jouer sur la régulation de ces sujets. Cela suppose, selon Monsieur Gruson, une combinaison d'excellence médicale, d'innovation technologique et industrielle et de régulation positive de l'intelligence artificielle.

Agrémenté de cas d'usage pris dans les différents domaines de la médecine, le conférencier a démontré que la Santé au travail était un point nodal pour l'IA. La Santé au travail est à la conjonction des trois domaines d'application de l'IA.

Tout d'abord, l'IA de diagnostic, la médecine du travail est un vecteur d'accès à des algorithmes médicaux ; puis l'IA de pilotage par les données, la médecine du travail offre un lieu de collecte de données sur la Santé au travail mais aussi lieu de collecte de données sur les parcours de prise en charge des patients (des maladies chroniques par exemple) ; et enfin l'IA de back office, de gestion, qui correspond aux fonctions supports qui associent des processus administratifs et financiers, mais aussi, logistiques et médicotéchniques. Les professionnels de santé et notamment les médecins du travail sont des garants humains, dès lors qu'ils disposent et respectent les cinq clés de régulation positive de l'IA.

La première est celle de l'information et du consentement du patient préalablement au recours à l'IA et la mise en œuvre d'un dispositif de recueil du consentement indépendant de celle-ci. La seconde clé est le principe de garantie humaine du dispositif, notamment par l'aménagement d'une capacité d'exercice d'un deuxième regard humain, à la demande d'un patient ou d'un professionnel de santé. La troisième clé a pour objet la graduation de la régulation en fonction du niveau de sensibilité des données de santé. A ce titre, des normes de bonnes pratiques peuvent être élaborées pour la mise en œuvre de ce principe dans des domaines spécifiques de prise en charge, comme la Santé au travail. La quatrième clé tient à ce que la mise en œuvre d'un dispositif d'IA n'élimine pas le respect des règles de déontologie ni l'anticipation nécessaire pour s'adapter à ces nouvelles modalités d'exercice. Par exemple, une partie des gains financiers générés par l'IA pourrait être réinjectée pour former les personnels, ce que Monsieur Gruson nomme la RSE (responsabilité sociale des entreprises) digitale. Enfin, la cinquième et dernière clé concerne la mise en œuvre d'une supervision externe pour examiner les dispositions prises en vue de veiller au respect de ces principes.



Monsieur David Gruson est intervenu sur l'impact de l'intelligence artificielle sur les chefs d'entreprise et les salariés.

En conclusion, Monsieur Gruson a insisté sur l'équation essentielle à maîtriser pour la France : trouver un équilibre dynamique entre soutien à l'innovation et besoin de régulation éthique. Par ailleurs, il a été rappelé que la Santé au travail étant au cœur des enjeux, aurait bénéficié à se doter d'un écosystème de régulation positive sous son égide et d'un accompagnement managérial à la RSE digital. Et d'ajouter en mot de la fin, que le temps était compté.

Au seuil d'un changement de paradigme

Les conférences invitées des Journées Santé-Travail 2019 ont démontré que dans le champ de la Santé, le numérique et l'intelligence artificielle sont appelés à être porteurs de changements importants dans l'organisation et le fonctionnement du système de Santé français dans sa globalité.

Le secteur de la Santé au travail et les Services qui le composent peuvent également prendre en compte ce virage numérique du système de Santé français et la mise en œuvre de nouvelles technologies, comme l'intelligence artificielle. Ce virage numérique en Santé peut constituer une opportunité pour les Services de santé au travail d'accélérer leur transformation et s'intégrer dans leur offre à leurs adhérents. ■